



DGS
Direction générale de la Santé

De la Stratégie nationale de santé (SNS) au Plan National de Santé Publique (PNSP)

Dr. Anne Claire Stona

Sous direction Santé des populations

**Stratégie nationale
de santé
2018-2022**

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

PRIORITÉ PRÉVENTION
RESTER EN BONNE SANTÉ TOUT AU LONG DE SA VIE

**Comité interministériel
pour la Santé**

Dossier de Presse - 26 mars 2018

Contact presse :
Service de presse (le Malinquin)
27, rue de Valenciennes - 75003 Paris
Tel. : (01 42 75 50 70) 79

De la SNS au PNSP

- 1. Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie**
 - ❖ Comportements et mode de vie (tabac, alcool, nutrition, sécurité routière, ...)
 - ❖ Environnement de vie et de travail
 - ❖ Prévention médicalisée (vaccination, antibiorésistance...)
- 2. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé**
 - ❖ Lever les obstacles sociaux et économiques (accès aux droits, reste à charge...)
 - ❖ Lever les obstacles territoriaux (diversification de l'exercice, partage des tâches, numérique, attractivité des territoires...)
- 3. Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé**
 - ❖ Transformer l'offre de santé sur les territoires pour répondre aux nouveaux besoins (exercice coordonné, maison de santé pluri-professionnels, parcours...)
 - ❖ Développer la culture de qualité et de la pertinence
 - ❖ Assurer la santé des soignants (formation, service sanitaire, conditions de travail...)
- 4. Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers**
 - ❖ Soutenir la recherche et l'innovation
 - ❖ Réaffirmer la place des usagers dans le syst. de santé => **contribution dans un volet spécifique**
 - ❖ Agir au niveau Européen et International => **contribution dans un volet spécifique**



La mise en œuvre de la SNS par ...

- **Des Plans, Programmes, Stratégies de portée nationale issus du MSS et des autres ministères ;**
- ⇒ **PNSP : mars 2018 : cohérence des plans nationaux, alignement stratégique avec les objectifs de promotion de la santé et de prévention (1^{er} axe de la SNS)**
- ⇒ **Traduction opérationnelle d'une nouvelle approche gouvernementale (forte volonté du PR) et en cohérence avec « La santé dans toutes les politiques » (OMS, G7, G20, « Global Health, One Health »)**
- ⇒ **PNSP : plusieurs actions impliquent naturellement l'école**

Méthode et contributeurs

- **Selon la même dynamique que la rédaction de la SNS :**
 - Co-construction intra et interministérielle :
 - Directions d'administration centrale du ministère des solidarités et de la santé
 - Directions d'administration centrale d'autres ministères (par ex DGESCO, DGESIP.....)
 - CNAM
 - Agences nationales de santé (Santé publique France, ANSES...)
 - Consultation des Agences régionales de santé
 - Appui et consultations : Haut conseil de la santé publique, Conférence nationale de santé
 - Vecteur : mesure phare avec la création du service sanitaire dès 2018

Périmètre du PNSP

- **Champ de la protection et promotion de la santé selon une approche « populationnelle » organisée selon les âges de la vie**

= Axe 1 de la SNS + prévention en santé mentale

+

Priorités prévention santé des enfants et des jeunes

Priorités nationales prévention Outre mer

Priorités prévention niveau européen et international

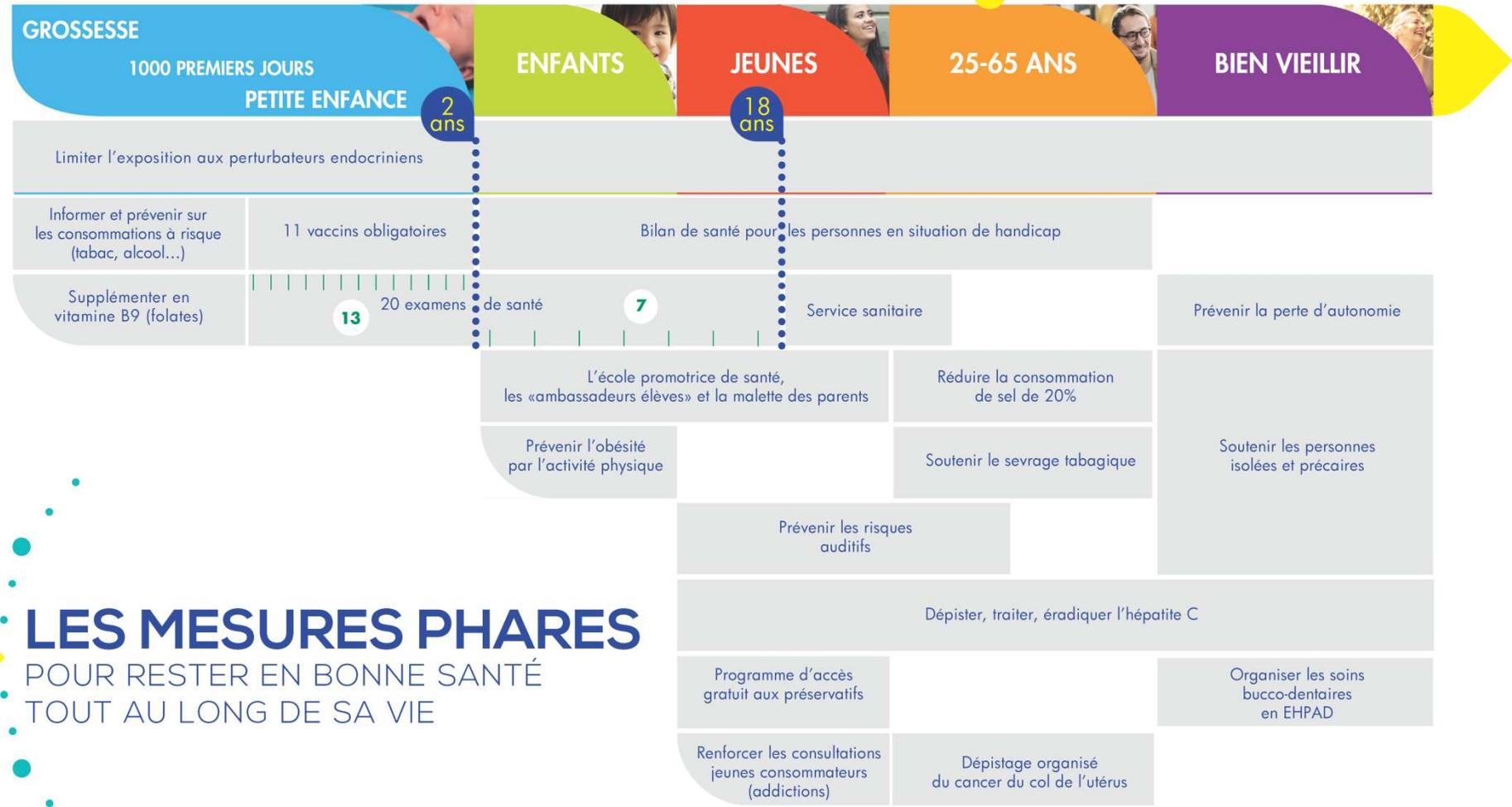
=> Approche originale plutôt que démarche classique par pathologie : priorité donnée aux 1 000 premiers jours, santé maternelle, petite enfance, vaccinations obligatoires, éducation dès le plus jeune âge, santé des adolescents, santé des femmes, santé au travail, approche environnementale

Principes généraux

=> Actions

- avec le plus d'impact possible ;
- démarches innovantes (bcp d'expérimentations) ;
- directement destinées à la population générale ;
- sur les inégalités de santé ;
- dont la faisabilité a été travaillée (effecteurs, financements).

- S'informer sur les risques liés aux produits chimiques
- Un parcours vaccinal simplifié
- S'informer sur sante.fr et son application mobile
- Se former aux gestes de 1er secours
- Se former aux Ter secours en santé mentale
- Connaître la qualité nutritionnelle des produits alimentaires : Nutri-Score
- Des événements sportifs au service de la santé
- Une offre médicale renforcée en outre-mer



LES MESURES PHARES

POUR RESTER EN BONNE SANTÉ
TOUT AU LONG DE SA VIE

Mesures phares 1

- 1. Supplémenter en vitamine B9 les femmes enceintes et en désir de maternité
- 2. Mieux prévenir les consommations à risque et mieux repérer les addictions pendant la grossesse
- 3. Créer un site internet de référence et mener une campagne de communication afin d'informer la population sur les risques des produits chimiques de consommation courante
- 4. Mettre en place un parcours santé des 0 - 6 ans
- 5. Prévenir l'obésité chez les enfants, par une promotion renforcée de l'activité physique
- 6. Renforcer l'offre médicale dans les territoires ultra-marins en créant une centaine de postes d'assistants spécialistes « outre-mer » et en améliorant l'attractivité de ce statut
- 7. L'école promotrice de santé
- 8. Prévenir les risques auditifs chez les jeunes

Mesures phares 2

- 9. Expérimenter le « PASS préservatif » pour les moins de 25 ans
- 10. Renforcer les interventions des consultations jeunes consommateurs
- 11. Proposer systématiquement un accompagnement spécialisé des jeunes admis aux urgences ou hospitalisés après un épisode d'alcoolisation massive
- 12. Former 80 % de la population aux gestes de premiers secours
- 13. Former les étudiants aux premiers secours en santé mentale
- 14. Traitements d'aide à l'arrêt du tabac : passer du forfait au remboursement classique
- 15. Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025
- 16. Introduire un troisième dépistage organisé : le dépistage du cancer du col de l'utérus
- 17. Simplifier le parcours vaccinal et s'engager vers la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens

Mesures phares 3

- 18. Etendre le Nutri-Score à la restauration collective et commerciale et aux produits alimentaires manufacturés non préemballés
- 19. Réduire la consommation de sel de 20 % dans la population française
- 20. Mobiliser les industriels pour réduire l'exposition des consommateurs aux perturbateurs endocriniens
- 21. Mobiliser les fédérations sportives au service de la santé lors des événements sportifs
- 22. Mieux prendre en compte les besoins de santé des personnes en situation de handicap
- 23. Mettre en place au moins une action de médiation auprès des personnes âgées isolées ou précaires par département
- 24. Prévenir la perte d'autonomie en agissant dans les milieux de la vie
- 25. Organiser les soins bucco-dentaires en EHPAD

Les actions visant les enfants et les jeunes

LA SANTÉ
DES ENFANTS ET DES JEUNES



Mieux repérer et dépister les maladies et facteurs de risque



Expérimenter un parcours de coordination renforcée 0-6 ans santé-accueil-éducation de la première socialisation à l'entrée au CP sur 3 territoires afin de déployer progressivement des coordinations adaptées à chaque territoire permettant entre autres de rendre effective la visite médicale avant 6 ans.

**Concertation lancée par la ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'éducation nationale le 17/09/2018, pilotée par 2 personnalités qualifiées :
Dr Stéphanie Rist et Dr Marie Sophie Barthet Derrien**

Résultats attendus en mars 2019

Mieux repérer et dépister les maladies et facteurs de risque



Prévenir l'obésité chez les enfants, par une promotion renforcée de l'activité physique dans le cadre de l'expérimentation **de prévention de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans**, associant Assurance maladie et ministère en charge de la santé, qui sera poursuivie pendant 3 ans et renforcée en complétant le forfait avec la proposition de séances d'activité physique et visant à permettre déjà au médecin traitant de l'enfant de prescrire des consultations diététiques, des bilans d'activité physique ou des consultations psychologiques, en fonction des besoins et de la situation de l'enfant et de sa famille. Le compte rendu du bilan activité physique transmis au médecin lui permettra d'orienter l'enfant et sa famille selon les besoins identifiés.

Ma santé au quotidien



L'école promotrice de santé : généraliser le parcours éducatif de santé

Contexte : La promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. Les comportements de santé à risque (addiction, sédentarité, alimentation...) structurent et renforcent les inégalités sociales au cours de l'enfance et de l'adolescence.

| Objectifs : Améliorer les conditions environnementales de la scolarité et promouvoir les comportements favorables à la santé des jeunes en développant la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires, primaire comme secondaire.

| Mesures :

- généraliser dans tous les établissements les programmes de développement de la promotion de la santé du type : « Aller bien pour mieux apprendre »
- généraliser dans l'ensemble des écoles et établissements secondaires les « ambassadeurs élèves » de prévention
- mettre à disposition des familles des ressources (« mallette des parents »)
- favoriser les partenariats entre chaque collège et lycée et une consultation jeunes consommateurs (CJC)

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes



| Contexte : La généralisation de l'écoute de musique amplifiée génératrice de troubles sévères et irréversibles de l'audition nécessite de renforcer la prévention chez les jeunes.

| Objectifs : Réduire les pratiques d'écoute à risque, sensibiliser aux traumatismes sonores aigus et dépister précocement les atteintes auditives.

| Mesure : Les actions comprennent :

le repérage des troubles auditifs et la délivrance de conseils de prévention lors de l'examen de santé réalisé entre 15 et 16 ans grâce au redéploiement des 20 examens de santé de l'enfant pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. En effet, tous prévus aujourd'hui entre 0 et 6 ans, ils seront répartis entre 0 et 18 ans afin de prendre en compte les problématiques spécifiques de l'enfant puis de l'adolescent ;

la prévention en direction des jeunes dans le cadre du service sanitaire ;
une campagne nationale de sensibilisation sur les risques liés à l'écoute de musique amplifiée et une sensibilisation à l'usage des bouchons d'oreille.

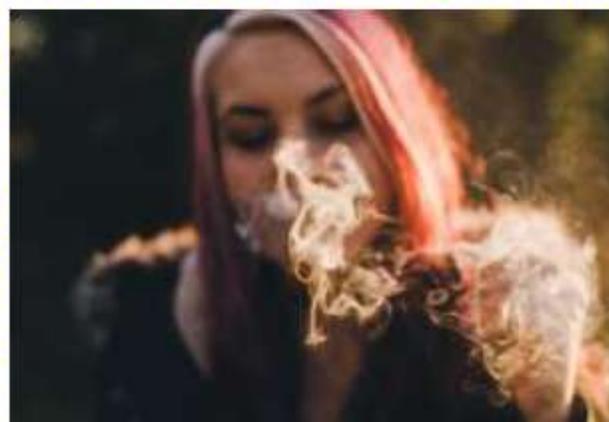
Le redéploiement des examens de santé de l'enfant est en cours de discussion au parlement dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

Autres risques



- **Expérimenter** dans des régions à incidence forte d'IST (dont une région d'outre-mer) un programme de prévention en santé sexuelle à destination des jeunes avec la mise en place d'une carte donnant un **accès gratuit à des préservatifs** (PASS préservatif), en s'inspirant des programmes évalués et validés en Grande-Bretagne (C-Card). Chaque année, le dispositif relaiera les campagnes spécifiques de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST seront également organisées en région.

- **Proposer systématiquement un accompagnement spécialisé aux jeunes lors de leur passage aux urgences** pour cause d'alcoolisation excessive : remise d'une plaquette et intervention brève. Renforcer les équipes de liaison spécialisées en addictologie (ELSA), pour qu'elles aient les moyens d'intervenir spécifiquement sur ce point.
- **Renforcer l'intervention des consultations jeunes consommateurs** sur le territoire, pour des actions de prévention collective « hors le murs » et pour accueillir les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille, de manière anonyme et gratuite, lorsqu'ils sont en difficulté avec une consommation de substances (tabac, alcool, cannabis...) ou une pratique (écrans, jeux...) et orientés vers elles notamment par les établissements scolaires avec qui elles formaliseront des partenariats. Ce renforcement des interventions des consultations jeunes consommateurs sera soutenu financièrement par les recettes de l'amende forfaitaire pour usage simple de stupéfiant.



Les violences et traumatismes subis

- **Expérimenter** une offre de dispositifs dédiés pour la **prise en charge du psycho-traumatisme des enfants et des adultes** : 10 dispositifs de prise en charge globale du psycho-traumatisme seront créés par appel à projet national en 2018, via les ARS. L'objectif est de prendre en charge les victimes de violences, **c'est-à-dire l'ensemble des personnes exposées à des violences ou à un événement traumatique** ayant entraîné ou étant susceptible d'entraîner un psycho-traumatisme, quelle que soit l'antériorité de ces violences : violences physiques, sexistes, sexuelles, psychologiques (violences dans le couple, violences intrafamiliales, professionnelles, traumatismes de guerre, traumatismes liés à l'exil et à la migration...) et exposition à un événement traumatique, tel que attentat³, accident, catastrophe naturelle, deuil traumatique...
- **Expérimenter** l'organisation du **parcours du jeune de 11 à 21 ans en situation de souffrance psychique** avec proposition de financement de consultations psychologiques après évaluation par un médecin de ville, scolaire ou pédiatre (Expérimentation Ecout'Emoi menée sur 1 500 jeunes dans 3 régions : Ile-de-France, Grand Est, Pays de la Loire)

Un nouvel acteur de la prévention et de la promotion de santé grâce au service sanitaire des étudiants en santé (SSES)



| Contexte : La fréquence des comportements à risque reste élevée en France. Elle est particulièrement prégnante chez les jeunes et parmi les plus fragiles socialement qui bénéficient d'une moindre sensibilisation aux comportements et environnements favorables à leur santé.

| Objectifs : L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé permettra de diffuser sur tout le territoire des interventions de prévention organisées et encadrées par les universités et les instituts de formation dans le cadre du cursus formation obligatoire des étudiants en santé, et aussi de les sensibiliser eux-mêmes à intégrer cette démarche dans leur future pratique professionnelle en association avec tous les acteurs notamment en milieu scolaire et de façon multidisciplinaire.

| Mesure : 48.000 futurs médecins, sages-femmes ou infirmiers participeront au soutien de ces missions de prévention dès la rentrée 2018. Dans un premier temps, le service sanitaire s'effectuera auprès des élèves dans les collèges, les lycées et les universités. Mais le service sanitaire a également vocation à se déployer dans les EHPAD, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les prisons, les structures médico-sociales, les entreprises publiques et privées...

**Le décret et l'arrêté relatifs au SSES ont été publiés en juin 2018 ;
l'instruction cadre est en cours de finalisation**

Merci de votre attention !